



Réf. Farde e-Assemblées : 2502352

N° OJ : 91

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

**Objet :** Subside au bénéfice de l'asbl "Loyers Négociés" en vue d'améliorer sa communication à destination des locataires bruxellois.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité 2018-2024 de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que l'asbl assure une information, une négociation et/ou une action juridique dans le cas où le droit au logement décent obligeant les propriétaires à proposer un loyer raisonnable n'est pas respecté ;

Considérant que l'asbl a été créée il y a 4 ans et souhaite mieux faire connaître ses services aux habitants de la Ville ;

Considérant que le subside demandé contribuera à :

- l'amélioration du site internet de l'asbl et de son questionnaire en ligne ;
- l'édition et la diffusion d'une brochure de présentation des services de l'asbl ;
- une assistance juridique permettant à l'asbl de mieux mesurer l'impact des modifications législatives récentes et d'améliorer la pertinence des conseils que l'asbl apporte aux usagers.

Considérant l'inscription d'une enveloppe de 23.500,00 € à l'article 631-10 "Subsides et primes accordés" du budget d'exploitation 2022 de la Régie foncière pour l'octroi de subsides aux organismes au service des ménages à des associations non identifiées en ce moment ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Décide :

Article unique : Octroyer un subside au bénéfice de l'asbl Loyers Négociés en vue d'améliorer sa communication à destination des locataires bruxellois pour un montant de 5.000,00 € à l'article 631-10 "Subsides et primes accordés" du budget d'exploitation 2022 de la Régie foncière.

Annexes :